L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 11 JANVIER 1893

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande une cuisinière; 79 rue Bourbon. 11 jan 7-2f

A VENDRE.

Une personne, se retirant des affaires, désire vendre sa grocerie. S'adresser à Mme Marie Abadie, bd Philippe et St-Claude. 8jan—7f

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Frank Sh... vs. Mme A. Goodwin.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA JUDICATURE de la Nouvelle-Orléans.—No 17,030.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire de dessous intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au fond de mon quetapité, No 76 rue Royale, entre Conti et St-Louis, dans la Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, 11me jour de janvier 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

F. X. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
22déc—29 jan 11

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de William S. Steele.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 37,741.—Division A.—Attendu que J. E. Vinet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datées dans la succession de feu William S. Steele, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
11 jan—11 14 20 Greffier.

Succession de Ferdinand A. Ernert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,935—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frederick William Ernert, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
11 jan—11 14 20 Greffier.

Succession de Alexander Mimeoffet ou Mimeoffret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,797.—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Harriet Schwartz, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
11 jan—11 14 20 Greffier.

Succession de Christoph Ehlers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,661—Division E—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Christoph Ehlers, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
5 jan—5 10 14 Greffier.

Succession de Thomas Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 37,281—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
5 jan—5 10 14 Greffier.

Succession de James Odenson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 36,926—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jules J. Odenson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
6 jan—6 11 15 Greffier.

Succession de Robert Manson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,446—Division C—Attendu que James J. Manson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert Manson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
6 jan—6 11 15 Greffier.

Succession de Louis Schwartz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,417—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Harriet Schwartz, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
5 jan—5 10 14 Greffier.

Succession de Mme Veuve Elizabeth Brandner, née Weiss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,681—Division C—Attendu que Mme Augusta Gabert épouse du Dr H. A. Gabert, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Veuve Elizabeth Brandner, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
5 jan—3 7 13 Greffier.

Succession de Robert H. Tilford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,644—Division A—Attendu que Mme Mary Tilford, née Clark, a présenté à la Cour une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert H. Tilford, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
5 jan—5 10 14 Greffier.

Succession de Mme Elizabeth McConnell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,671—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frederick William Ernert, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
11 jan—11 14 20 Greffier.

Succession de Mme Elizabeth McConnell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,671—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frederick William Ernert, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
11 jan—11 14 20 Greffier.

Succession de Mme Veuve Elizabeth Brandner, née Weiss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,681—Division C—Attendu que Mme Augusta Gabert épouse du Dr H. A. Gabert, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Veuve Elizabeth Brandner, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
5 jan—3 7 13 Greffier.

Succession de Robert H. Tilford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,644—Division A—Attendu que Mme Mary Tilford, née Clark, a présenté à la Cour une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert H. Tilford, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
5 jan—5 10 14 Greffier.

Succession de Mme Elizabeth McConnell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,671—Division C—Attendu que James J. Manson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert Manson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
6 jan—6 11 15 Greffier.

Succession de Robert Manson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,446—Division C—Attendu que James J. Manson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert Manson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
6 jan—6 11 15 Greffier.

Succession de Robert Manson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,446—Division C—Attendu que James J. Manson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert Manson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
6 jan—6 11 15 Greffier.

Succession de Edwin A. Smith et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,686—Division E—Attendu que Lucien Lee Smith a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edwin A. Smith et feu Emma Smith; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
5jan—5 10 14 Greffier.

Succession de Mme Veuve Elizabeth Brandner, née Weiss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,681—Division C—Attendu que Mme Augusta Gabert épouse du Dr H. A. Gabert, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Veuve Elizabeth Brandner, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
5 jan—3 7 13 Greffier.

Succession de Robert H. Tilford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,644—Division A—Attendu que Mme Mary Tilford, née Clark, a présenté à la Cour une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert H. Tilford, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
5 jan—5 10 14 Greffier.

Succession de James Odenson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 36,926—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jules J. Odenson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
6 jan—6 11 15 Greffier.

Succession de Robert Manson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,446—Division C—Attendu que James J. Manson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert Manson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
6 jan—6 11 15 Greffier.

Succession de Robert Manson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,446—Division C—Attendu que James J. Manson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert Manson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
6 jan—6 11 15 Greffier.

Succession de John W. Glenn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 35,005—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Harriet Schwartz, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
5 jan—5 10 14 Greffier.

Succession de Christoph Ehlers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,661—Division E—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Christoph Ehlers, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
5 jan—5 10 14 Greffier.

Succession de Thomas Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 37,281—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
5 jan—5 10 14 Greffier.

Succession de James Odenson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 36,926—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jules J. Odenson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
6 jan—6 11 15 Greffier.

Succession de Robert Manson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,446—Division C—Attendu que James J. Manson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert Manson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition